

DECLARATION DE REGULARITE **ET DE CONFORMITE**

Les soussignés :

Monsieur François TOULIS,
Né le 5 Mai 1950 à HARDRICOURT (78),
Demeurant Lieudit Saint-Paul – 09700 L VERNET,

Agissant en qualité de gérant et au nom de la Société de Travail Environnemental Ariègeoise, en abrégé **SARL S.T.E.A**, société à Responsabilité Limitée au capital de 4.000 €uros, dont le siège social est fixé Lieudit Saint-Paul – 09700 LE VERNET et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX (09) sous le numéro 495 201 709,

Dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en date du 17 Décembre 2011,

Et:

Mademoiselle Sandrine BERDEIL,
Née le 22 Août 1974 à TOULOUSE (31),
Demeurant Chemin de Vernières - 09700 LE VERNET,

Agissant en qualité de gérant et au nom de la **SARL 4T**, société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €uros, dont le siège social est fixé Lieudit Saint-Paul – 09700 LE VERNET et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX (09) sous le numéro 418 204 780,

Dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en date du 17 Décembre 2011,

Font les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de FOIX (09000), qui seront précédées de l'exposé ci-après :

EXPOSE

1) L'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la SARL 4T, réunie le 30 Juin 2011, a arrêté le projet de traité de fusion des sociétés SARL 4T et SARL S.T.E.A., et donné à son Gérant les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la SARL S.T.E.A, réunie le 30 Juin 2011, a arrêté le projet de traité de fusion des SARL 4T et SARL S.T.E.A., et donné à son Gérant les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

Le projet de traité de fusion des deux sociétés SARL 4T et SARL S.T.E.A., signé par leurs Gérants respectifs, suivant acte sous seing privé en date du 30 Juin 2011, contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la SARL 4T, le rapport d'échange des droits sociaux.

2) En vertu des dispositions de l'article L.236-10, II du Code de Commerce, les associés de la SARL 4T, réunis en date du 1^{er} Mai 2011, et les associés de la SARL S.T.E.A. réunis en date du 1^e Mai 2011, ont décidé à l'unanimité de ne pas faire désigner un Commissaire à la fusion.

3) Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de FOIX, le 16 Novembre 2011, pour les sociétés SARL 4T et SARL S.T.E.A.

4) L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié dans le Journal d'annonces légales LA GAZETTE ARIEGEOISE en date du 18 Novembre 2011, pour les sociétés SARL 4T et SARL S.T.E.A.

Aucune opposition des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-9 du Code de Commerce.

5) Chaque Société a mis à la disposition de ses associés le projet de fusion et les rapports des gérants, dans les conditions prévues par la Loi.

6) L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL 4T, réunie le 17 Décembre 2011 (à 10 heures), a approuvé le projet de fusion avec la SARL S.T.E.A. et décidé que la société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de la fusion décidée par la SARL S.T.E.A. et de l'augmentation de capital corrélative de cette dernière.

7) L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL S.T.E.A., réunie le 17 Décembre 2011 (à 11 heures), postérieurement donc à la tenue de l'Assemblée Générale de la SARL 4T, a :

- approuvé le projet de fusion,
- décidé, en conséquence, d'augmenter le capital social d'une somme de 10.000 Euros pour le porter de 4.000 Euros à 14.000 Euros et de modifier corrélativement les articles 6 et 8 des statuts,
- constaté la réalisation définitive de la fusion ainsi que la dissolution de la SARL 4T,
- décidé d'élargir l'objet social, et de modifier l'article 2 des statuts.

8) Les avis prévus par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion et l'augmentation du capital de la SARL S.T.E.A. et par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la SARL 4T sont publiés dans le journal d'annonces légales "LA GAZETTE ARIEGEOISE" en date du 23 Décembre 2011.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

1) Les soussignés, ès-qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de la fusion et de l'augmentation de capital relatées ci-dessus, ainsi que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

2) Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de FOIX (09000), avec deux exemplaires de la présente déclaration :

- deux exemplaires du traité de fusion et de ses annexes,
- deux copies certifiées conformes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SARL 4T du 17 Décembre 2011,
- deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SARL S.T.E.A. du 17 Décembre 2011,
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de la SARL S.T.E.A.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la SARL S.T.E.A. et à la radiation de la SARL 4T du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à LE VERNET (09700),

Le 17 Décembre 2011,

En trois exemplaires.

Pour la société absorbée

La SARL 4T

Le gérant

Mademoiselle Sandrine BERDEIL



Pour la société absorbante

La SARL S.T.E.A.

Le gérant

Monsieur François TOULIS


